

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 10

Artikel: Une nouvelle poudre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chevaux, car ce qu'il aura vu faire à la caserne il le fera chez lui; c'est ce qu'il faut éviter.

Le surmenage des jeunes chevaux de cavalerie nous a paru une chose assez fâcheuse pour être signalée, et tout en faisant la part des exigences du service militaire nous croyons qu'il pourrait y être facilement remédié. B.

Une nouvelle poudre.

La revue anglaise *l'Iron*, du 10 août, publie l'article suivant :

On a souvent demandé à la science une poudre de guerre sans fumée, la fumée étant une gêne extrême sur les champs de bataille comme dans les casemates. Les nuages de fumée servent à masquer une attaque utile, mais ils empêchent le soldat de savoir où et comment il tire. La fumée trahit la position des troupes, et si elle permet à un général de voir où sont ses troupes, elle les montre aussi à son adversaire. Finalement elle est un aide pour l'assaillant, lui permettant, dans les dernières phases du combat, de gagner du terrain en passant inaperçu; et chacun sait qu'être à l'abri de la vue est presque autant à souhaiter qu'être à l'abri du feu. Tout compte fait l'on doit considérer comme un avantage une diminution d'intensité de la fumée sur les champs de bataille.

Cet avantage paraît être offert par la poudre de M. Schulze et la poudre dite E. C.; mais, par contre, leur pouvoir propulseur est encore fort incertain, et, à ce titre, aucune d'elles ne jouit de la faveur des autorités compétentes. Une troisième poudre vient d'être essayée et d'avoir l'approbation du War Office; c'est la poudre Johnson Barlaud ou plus brièvement la poudre J. B. En décembre dernier, des essais ont été faits officiellement et des rapports favorables ont été envoyés au War Office.

Pour ces essais on se servit d'un Martini-Henry et d'un Martini-Enfield; ils donnèrent le résultat suivant. Le Martini-Henry, chargé avec de la poudre du gouvernement à raison de 85 grains donna une vitesse initiale de 1,314 pieds par seconde; chargé de poudre J. B. à raison de 60 grains, il donna une vitesse de 1520 pieds. Avec un Martini-Enfield, chargé de poudre du gouvernement, la vitesse initiale fut de 1570 pieds; avec la poudre J. B. de 1890 pieds.

La poudre J. B. donne une trajectoire plus tendue, un recul moindre, une vitesse plus grande, et, qualité inappréciable, un encrassement insignifiant. Cette poudre se conserve aussi beaucoup mieux que celle du gouvernement; elle supporte avec plus de facilité le transport et s'avarie moins; enfin, elle est moins dangereuse à manipuler et à fabriquer. Son poids spécifique est inférieur, et l'inven-

teur prétend arriver à fabriquer des cartouches ayant un poids bien moindre que les cartouches actuellement employées.

On essaya de nouveau la poudre J. B. le 9 août à Golchester, avec une mitrailleuse Gardener, devant une nombreuse réunion d'officiers de l'armée anglaise des plus compétents. La mitrailleuse appartenait au 2^e bataillon de volontaires, Essex Regiment, et était servie par dix hommes de ce bataillon sous les ordres du chef armurier, qui connaissait parfaitement l'arme qu'il avait à manœuvrer. Cette mitrailleuse se compose de deux canons de fusil Martini-Enfield, montés sur un affût un peu plus large que l'affût ordinaire de la mitrailleuse Gardener ; les roues ont un diamètre supérieur (de 8 pouces). A droite et à gauche, sur l'axe des roues, se trouvent deux petits coffres, l'un contenant diverses pièces détachées et engins nécessaires, l'autre 800 cartouches. Au besoin le premier coffret peut aussi être rempli de cartouches. Le caisson est pourvu de brancards, il contient 2,600 cartouches et peut être traîné soit par un cheval de taille ordinaire, soit par dix hommes.

Les feux s'ouvrirent sur une cible située à 750 yards. La première expérience — poudre du Gouvernement — furent faites avec le canon droit, et 26 cartouches furent rapidement tirées. Trois cartouches partirent sans éclater, l'amorce étant trop profonde pour être atteinte par le percuteur. Dans la seconde expérience — poudre du Gouvernement — on tira 15 cartouches ; 2 ne partirent pas. La troisième expérience — encore avec la poudre du Gouvernement — fut faite, le tir réglé, avec 10 cartouches, qui donnèrent quatre coups dans la cible et pas de raté. Les 40 premiers coups avaient été tirés pour encrasser le canon. On se servit ensuite du canon gauche — poudre J. B. — ; on tira 40 cartouches, dont deux furent écrasées par vice de fabrication ; fabriquées très à la hâte, ces cartouches étaient un peu trop longues. Ce canon gauche étant encrassé, on tira 10 cartouches de la poudre sans fumée, et on eut comme résultat trois projectiles dans le centre même de la cible, deux dans l'intérieur du cercle et trois dans les bords.

Il faut noter que le jour n'était pas favorable pour ces expériences ; une brise légère dissipait la fumée presque aussitôt qu'elle se produisait. Il y avait cependant une différence très marquée entre les fumées des deux poudres, et l'on peut dire qu'il y a autant de différence entre la fumée produite par la poudre du gouvernement et celle produite par la poudre J. B. qu'entre la fumée produite par un coup de pistolet et celle d'une pipe. La fumée de la poudre J. B. est plus facile à se résoudre et moins acre.

L'examen des deux canons montre une différence énorme dans l'encrassement. Le canon où on s'était servi de la poudre J. B. avait à peine de crasse, tandis que l'autre canon avait absolument l'air d'une cheminée ayant besoin d'un fort ramonage. Deux tours du

tampon de laine huilée suffisent pour nettoyer l'un ; tandis que pour l'autre il fallut y revenir souvent et longtemps. Enfin le canon à poudre ordinaire avait conservé une assez grande chaleur, tandis que celui à poudre J. B. était presque froid.

Les deux canons furent de nouveau essayés avec de la poudre du gouvernement au point de vue de la justesse et de la rapidité du tir. Les résultats furent : temps, $8 \frac{3}{4}$ secondes ; but atteint, 18 ; points, 71. — Puis les deux canons furent chargés avec 37 carlouches de poudre J. B. ; résultats : temps, $5 \frac{1}{2}$ secondes ; but atteint, 28 ; points, 95. Les expériences se terminèrent par le tir, en 27 secondes, de 100 cartouches fabriquées par l'Etat ; 23 de ces cartouches n'éclatèrent pas.

Nous laissons naturellement à l'*Iron* la responsabilité de ces beaux résultats annoncés de la nouvelle poudre.

Une innovation dans les tirs fédéraux.

A l'occasion des tirs fédéraux, plusieurs organes de la presse suisse se sont occupés de quelques innovations qu'ils désireraient voir se réaliser, notamment de deux assez marquantes, à savoir :

1° Une part beaucoup plus large faite au tir militaire, avec armes d'ordonnance et à magasin, ce qui ferait entrer en ligne le facteur de la vitesse du tir à côté de celui de la précision ;

2° Un tir d'artillerie.

Laissant, pour le moment, le premier point, nous examinerons le second, celui de la création d'un tir d'artillerie comme partie intégrante du programme de notre grande solennité nationale par excellence, tir qui serait accessible à tous les citoyens comptant dans cette arme de nos milices ou y ayant appartenu.

Constatons dès maintenant que cette proposition n'a pas reçu l'accueil qu'elle méritait ; en d'autres termes, cette idée a favorisé certains sourires et haussements d'épaules presque équivoques. Cependant, la première surprise passée, la réflexion s'est faite, et les personnes qui désirent une extension toujours plus grande de nos tirs fédéraux, ainsi que le développement continu et progressif de tout ce qui se rattache à notre armée, ont examiné cette idée avec toute l'attention qu'elle mérite et la trouvent beaucoup plus réalisable qu'au premier abord.

Si l'on ne prend en considération que le point de vue de l'égalité, on est forcé d'admettre que, sous ce rapport, nos canonniers ont été jusqu'à maintenant placés dans une sorte d'infériorité en comparaison de leurs camarades des autres corps. Le fusilier, le carabinier, le soldat du génie, le dragon, le guide, le canonnier du parc, comme tous les sous-officiers et trompettes montés, peuvent concourir dans